

Compte rendu de la réunion avec les OS, OP et le ministère du Travail du 12 mai 2020

L'ensemble des organisations syndicales et patronales ont participé à la réunion.

Muriel Pénicaud a introduit la réunion en disant que le premier ministre refusait la multiplication des ordonnances prévues dans les prochains jours.

Ils ont donc changé de méthode et décidé d'intégrer des amendements dans la loi sur les 5 sujets ci-dessous :

- Mise en œuvre du prêt de main-d'œuvre avec pour objectif la simplification des procédures. Pour faire face à un surcroît d'activité une Convention de mise à disposition collective sera désormais possible après consultation du CSE. Pour favoriser la solidarité entre entreprises, l'entreprise qui prête le salarié sera encouragée à facturer le prêt en dessous de son coût réel.
- Déréglementation du droit du travail concernant les CDD et contrats intérimaires par accord majoritaire d'entreprise. Il est proposé de supprimer le délai de carence, modification de la limite existante en matière de renouvellement des contrats...
- Sur l'activité partielle : modulation par secteur d'activité de la prise en charge État/employeur.
- La prorogation des droits des intermittents du spectacle car pour cela il faut une base légale.
- L'intéressement et « le partage des valeurs » notamment intéressement unilatéral pour les TPE pendant un an.

Pénicaud passe la parole à Pietraszewski

L'état des lieux des 60 guides en cours. Il indique que celui des EHPAD n'est pas terminé et remercie les organisations syndicales qui ont contribué, et ajoute que plusieurs fiches sont encore en traitement notamment concernant les missions sanitaires, la jardinerie, la formation professionnelle continue, les magasins de musique ou les agences de voyage.

Pénicaud donne la parole aux organisations syndicales

Déclaration de la CGT

Je suis surprise Madame la ministre que vous ne donniez pas un état des lieux du déconfinement en cours depuis lundi, déconfinement qui reste très problématique à la fois dans les transports, l'école mais aussi sur les lieux de travail

Nous avons de nombreuses remontées inquiétantes en matière de protection des salariés mais également de déréglementation de l'organisation et du temps de travail.

Nous avons d'ailleurs également à vous signaler de nombreux délits d'entrave à l'encontre de nos délégués syndicaux dans les entreprises. Quelle disposition pour favoriser les interventions des représentants des salariés dans les entreprises et le respect du droit syndical ?

Avant de réagir à vos annonces de déréglementer le droit du travail, un mot sur notre demande de reconsidérer notre proposition que les masques soient reconnus d'intérêt général afin de procéder à leur mise à disposition gratuite et ce partout en France, en préservant ainsi l'égalité territoriale entre les citoyens.

Je vous réitère notre demande car, comme vous le savez, le budget masque journalier pour une famille est extrêmement élevé et quasiment inaccessible pour nombreux citoyens.

Sur la question des amendements gouvernementaux que vous avez présentés :

Il s'agit à nouveau de déréglementation du code du travail et nous ne pouvons que désapprouver vos mesures et nous interroger sur votre empressement à détruire le droit du travail face à vos tergiversations pour accorder quelques améliorations en matière de protection supplémentaire pour les travailleurs.

Nous apprenons aujourd'hui que vous avez l'intention de vous en prendre aux droits des salariés en contrat précaire soit au niveau de la branche soit au niveau de l'entreprise alors même qu'ils ont besoin d'être sécurisés, nous nous opposons à cette décision et agissons pour faire échec à ces accords dans les entreprises.

Une série de questions restent pour le moment sans réponse

Pouvez-vous nous confirmer que la sortie de l'ordonnance en matière de protection sociale complémentaire est bien maintenue ?

Le sujet du télétravail est particulièrement inquiétant, le guide que vous avez sorti ce week-end ne répond en rien aux besoins des salariés, nous vous rappelons l'existence du rapport de 2015 signé unanimement par les huit organisations et pouvant constituer un point de départ partagé pour une véritable négociation. Le télétravail doit être réglementé et encadré, ce qui se passe pendant la pandémie est très préoccupant et va se poursuivre dans les prochains mois. On ne peut en rester là.

Nous avons également une question concernant l'accès à l'activité partielle, une partie des salariés n'ont pas droit au chômage partiel, il s'agit notamment des missions locales, il y a donc besoin de prendre des décisions nationales pour leur garantir l'accès au chômage partiel et éviter que des décisions contradictoires soient prises locales.

Nous réitérons notre exigence d'abrogation de la réforme de l'assurance chômage et demandons des droits immédiats pour les privés d'emploi, notamment le gel des jours de chômage pendant le confinement, la prorogation des droits pendant un an renouvelable et des mesures d'urgence pour les plus de 50 % de chômage non indemnisés.

Nous redemandons, et comme sur beaucoup de demandes, c'est partagé unitairement, la reconnaissance automatique en maladie professionnelle en cas d'infection Covid pour l'ensemble des salariés dans tous les secteurs professionnels.

Concernant la mise en place des brigades sanitaires, il y a véritablement des problèmes majeurs en matière de libertés individuelles et publiques. Le conseil constitutionnel a d'ailleurs censuré une partie du dispositif. Il y a également des problèmes graves de respect du droit du travail pour les agents de la sécurité sociale mobilisés dans ce dispositif.

Nous attirons votre attention également sur les difficultés de l'Agirc arrco pour percevoir le prêt de 8 milliards d'euros attribué à l'ACOSS.

Nous réitérons la nécessité que vous communiquiez de manière positive sur l'importance du syndicalisme, le respect de la représentativité syndicale et le rôle essentiel des organisations syndicales pour protéger les salariés pendant la pandémie.

Les 4 autres organisations syndicales ont également désapprouvé les propositions d'amendements présentées par la ministre, demandé l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, l'ouverture d'une négociation sur le télétravail.

- La CFDT demande que ces « dérogations » soient limitées dans le temps.
- La CGC a été plus virulente demandant littéralement : « qui a inspiré la ministre pour prendre des mesures aussi défavorables aux salariés alors que les organisations patronales ne s'exprimaient pas dans les différentes réunions officielles pour les demander... ».
- La CFTC a repris nos analyses en matière de déréglementation du droit du travail...un miracle...
- Fo a également insisté sur l'incertitude de ce qui se passe pour les salariés sans solutions de garde d'enfants après le 1er juin et parlé d'un droit de retrait institué par Macron pour les parents ne désirant pas remettre leurs enfants à l'école.

Les 3 organisations patronales ont demandé l'accélération de la mise en place du plan de relance économique et le report de la modulation de la prise en charge de l'activité partielle prévue le 2 juin. Toujours des sous...

- Le Medef s'est dit prêt à faire des propositions sur le télétravail mais à droit constant...
- L'U2P a signalé des risques de licenciement dans les entreprises TPE si les salariés ne revenaient pas travailler notamment parce qu'ils ne peuvent pas mettre leurs enfants à l'école.

Toutes ont également demandé que l'attestation employeur instituée pour prendre les transports en commun soient modifiée (Pénicaud a mouché tous les signataires du plan de de confinement d'Ile de France en disant qu'ils avaient donc signé « n'importe quoi »)

Les 3 OP ont insisté sur la nécessité de prendre des décisions pour relancer l'apprentissage. L.U2P a formulé plusieurs propositions dont certaines inquiétantes (passage de 3 mois à 1 an de la possibilité d'être en apprentissage sans maître de stage, prise en charge totale de la rémunération par l'Etat pendant 1an, augmentation du coût contrats pour les CFA)

Les conclusions de la ministre

Passage à des échanges thématiques lors des prochaines réunions à partir de la semaine prochaine

Premier sujet l'apprentissage puis le plan de relance économique qui devrait être accéléré par le gouvernement (risques majeurs en matière de droits et de temps de travail).

La CGT a demandé que, notamment sur l'apprentissage, les échanges n'aient pas lieu uniquement à partir de contributions patronales et qu'il y ait un partage des contributions syndicales et patronales avant la tenue de la réunion.

Sur nos questions

- Confirmation pour la protection sociale complémentaire que cela sort bien dans 8 à 10 jours
- Prise en compte du règlement de question du chômage partiel pour les missions locales (nous lui ferons remonter une liste d'autres secteurs qui rencontrent la même situation)
- Annonce qu'elle va prendre des décisions sur certaines dispositions de la réforme de l'assurance chômage d'ici deux à trois semaines.
- Elle réfléchit à un dispositif de maladie professionnelle pour les salariés « 2eme ligne ? » des arbitrages auront lieu la semaine prochaine.
- Sur la question des gardes d'enfants en fonction du contexte épidémique cela pourrait aller au-delà du 2 juin.
- Transmission à Véran de l'attente du prêt pour l'Agirc Arrco
- Plan de contrôle de l'utilisation abusif du chômage partiel par une « minorité » d'entreprises qui fraudent...
- Elle a tenté d'expliquer que les déréglementations prévues pour les CDD et intérimaires c'était pour les protéger contre le chômage !

- Un long échange a eu lieu sur le télétravail qui a abouti à la nécessité de venir autour d'une table de « discussion » entre les 8 organisations, le Medef renouvelant son annonce de propositions à venir...à suivre.
- Pietraszewski a dit quelques mots sans intérêt sur les brigades, les masques, les tests, la prise de température dans les boîtes (dont le caractère obligatoire est revendiqué par les OP)